



## Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Séance du 24 février 2025 à 19H00

Présents : Pierre André DAMAS, Président;  
Maxime DAYE, Député-Bourgmestre;  
Léandre HUART, Ludivine PAPLEUX, Echevins;  
Anne-Catherine ROOBAERT, Présidente du CPAS;  
André-Paul COPPENS, Christophe HOUSSIAU, Pierre-Yves HUBAUT, Echevins;  
Jean-Jacques FLAHAUX PAPLEUX, Olivier FIÉVEZ, Yves GUÉVAR, Nathalie WYNANTS,  
Christophe DECAMPS, Angélique MAUCQ, Anne-Françoise PETIT JEAN, Agnès  
MUAMBA-KABENA, Christine KEIGHEL-EECKHOUDT, Sylvie BRANCART, Nathan  
ARNOULD, Philippe LEQUEUE, Patrice NALDI, Flavie PRÉVOST, Marjorie  
NEUKERMANS, Sana BATIK, Flore DIESBECQ LACROIX, Bastian GONZALEZ  
VANHESPEN, Madiane ADDI, Conseillers Communaux.  
Bernard ANTOINE, Directeur Général.

Excusé(s) : Pierre-Yves HUBAUT, Echevin;  
Yves GUÉVAR, Christophe DECAMPS, Christine KEIGHEL-EECKHOUDT, Conseillers  
communaux.

### Objet n° 28 - Question orale de Monsieur le Conseiller Olivier FIEVEZ relative à la Perte d'agrément de la Maison des Jeunes La Tôle Errante asbl

**L'Assemblée générale prend connaissance de la question orale de Monsieur le Conseiller Olivier FIEVEZ relative à la Perte d'agrément de la Maison des Jeunes La Tôle Errante asbl.**

**L'Assemblée générale prend connaissance de la question orale de Monsieur le Conseiller Olivier FIEVEZ relative à la Perte d'agrément de la Maison des Jeunes La Tôle Errante asbl.**

Cher.e.s collègues,

C'est avec effroi et beaucoup de tristesse que nous avons appris la perte d'agrément de notre Maison des Jeunes La Tôle Errante asbl par la Fédération Wallonie Bruxelles et donc par la Ministre de tutelle Valérie Lescrenier du parti Les Engagés.

Cette perte est d'abord symbolique puisqu'elle annihile plus de 20 ans de travail d'un formidable outil au service de la jeunesse brainoise, un outil qui avait été confirmé et reconnu en 2008 alors que j'en assurais la présidence par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

C'est aussi la perte d'un des 4 opérateurs reconnus et subventionnés sur le territoire de Braine-le-Comte.

Mais au-delà de la symbolique, c'est aussi et surtout la perte sèche de près de 190.000€ de subventions emploi, d'exploitation et Maribel !

Le rapport de l'administration est sans appel et pointe notamment directement la responsabilité du président de l'asbl, les manquements sont énormes et le non-respect des procédures légales ont été courantes. C'est clairement la somme de toutes ces irrégularités qui conduisent à l'arrêt de son subventionnement et de sa reconnaissance.

Lors du dernier conseil communal du 27 janvier, l'Echevin de tutelle nous disait que la jeunesse était une priorité et que nous ne devons pas nous inquiéter pour l'avenir de la Maison des Jeunes ! Quel crédit devons-nous accorder à ces propos alors que moins d'un mois après nous apprenons la suppression de l'agrément dont l'Arrêté a été signé le 18 décembre 2024 ! C'est à tout le moins une bien triste entame de législature. Pas de quoi être fiers pour reprendre un slogan usé et ré-usé !

La question est finalement dramatiquement simple : quel est l'avenir de notre Maison des Jeunes ?

Je vous remercie.

**Monsieur l'Echevin Christophe HOUSSIAU répond à la question.**

Merci monsieur le conseiller et ancien échevin de la jeunesse pour votre question sur la Maison des Jeunes.

En tant que nouvel échevin en charge de la jeunesse et tout nouvel élu, je vais me permettre de vous répondre de manière claire :

1. Comme vous, nous avons été tristes de voir que l'agrément de la MJ a été perdu (et nous avons une période transitoire jusqu'au 30 juin de cette année). Cela étant, soyons de bon compte - et je vous pense que vous le saviez vu que vous étiez encore il y a quelques semaines dans la majorité - ce n'est pas une surprise. Ma prédécesseuse était bien informée de la problématique de manque de coordinateur à la MJ.
2. Je suis étonné des dates que vous avancez et des infos dont vous disposez. Si la ministre a bien signé son arrêté le 18 décembre, le courrier de signification n'est arrivé à la MJ que le 10 janvier. Par ailleurs, vous faites mention d'un rapport de l'administration que peu de gens ont eu... Pour tout vous avouer, ledit rapport n'est même pas encore passé dans les mains de l'OA de la MJ ni même au Collège communal. Vous avez visiblement des contacts privilégiés que d'aucuns n'ont pas... Peut-être auriez-vous pu aussi utiliser ces privilèges pour « sauver la MJ » ?
3. Les chiffres que vous avancez ne sont pas corrects. Vous parlez d'une perte de 190.000€ de subventions emploi, exploitation et Maribel. Mais vous mélangez tout. Le Maribel et l'APE sont liés à l'asbl et non à l'agrément. Ils ne sont donc pas – à ce stade – perdus. Ensuite, en 2022, le financement de la MJ par la Fédération Wallonie-Bruxelles était de 115.603,27€ et, en 2023, il était de 93.187,89€. Pour votre bonne information, les subventions sont aussi proportionnelles aux projets réellement mis en œuvre... Même si ces dernières années, grâce à l'action du président que vous décrivez tant et à l'équipe qui a réellement siégé à ses côtés – et je tiens à remercier Ecolo notamment -, les comptes étaient en meilleur état qu'auparavant... Le rapport dont vous disposez signifie aussi la vétusté des locaux et le manque de publicité, je ne pense que pas que soit imputable uniquement à un président d'asbl...
4. Il est parfois sain de pouvoir faire une pause dans un projet qui a non pas 20 ans mais ... 30 ans puisque la Tôle Errante asbl existe depuis 1996. Pour vous rassurer, et la déclaration de politique communale que vous n'avez pas soutenue l'indique : nous voulons repartir

d'une page blanche, donner la parole aux jeunes – à TOUS les jeunes – et garantir un lieu d'accueil par et pour la jeunesse. En tant que nouvel échevin, je suis d'ailleurs enchanté de pouvoir mener ce travail et je suis particulièrement fier des équipes qui m'entourent pour mener cela à bien. D'une part, au sein de l'OA de la MJ, il y avait et il y a toujours des jeunes de qualité qui se sont démenés en allant bien plus loin que leurs prérogatives pour faire vivre ce lieu. Je suis fier aussi de l'équipe du service communal de la jeunesse dont la responsable qui va piloter la constitution d'un nouveau dossier de nouvel agrément. Comme vous aimez les slogans, la signification du NE de notre liste BRAI-NE est « Nouvel Elan ». Nous sommes progressistes et engagés vers l'avenir et non tournés vers le passé.

5. Vous le savez, puisque vous avez été 18 ans membre d'un Collège communal et d'une majorité, l'avenir de la MJ mérite un débat sain et serein. Vous ne devez en effet pas vous inquiéter pour notre jeunesse qui a désormais un échevin totalement investi et prêt à retrousser ses manches, sans laisser quiconque au bord du chemin, pour trouver des solutions. C'est en ce sens par exemple que la RCA Braine Ô Sports et le Centre culturel ont été aussi activés pour reprendre des activités sportives et artistiques pour la jeunesse. Et pendant ce temps, nous allons construire un nouveau projet avec les jeunes brainois et les jeunes brainois.

**Monsieur le Conseiller Olivier FIEVEZ réplique.**

Elle est très sympathique votre sémantique Monsieur l'Echevin mais elle ne répond pas à la question, nous ne connaissons pas l'avenir de la Maison des Jeunes : le constat est clair, ferme et définitif : c'est une perte d'agrément. Et ce n'est pas une perte d'agrément comme vous le dites, c'est la fin annoncée des subventions au 30 juin 2025 et c'est même pire que ça, car il y a même le risque que l'ASBL doive peut-être rembourser ces subventions par rapport à un état de non-activité. Les brainois doivent le savoir : la MJ perd son agrément par la Fédération Wallonie Bruxelles au 30 juin, point barre.

PAR LE CONSEIL,

Le Directeur Général,  
**Bernard ANTOINE**

Le Président,  
**Pierre André DAMAS**

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Directeur Général,

Le Député-Bourgmestre,

**Bernard ANTOINE**

**Maxime DAYE**